Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 343

Artikel: Carrières féminines : la préparation des jeunes filles aux études universitaires : (suite et fin)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260041

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

neuf premiers mois après la naissance, si la mère garde l'enfant auprès d'elle. L'importance de ces contributions est calculée d'après la situation économique de ceux qui les payent, mais pour empêcher que, dans la pratique, elles ne soient par trop faibles, la loi a fixé certains minima. L'autorité veille à ce que ces prestations soient perçues, même au moyen d'une saisie, si c'est nécessaire. S'il est impossible de les obtenir autrement, le débiteur peut être condamné à un travail forcé pour gagner l'argent qu'on lui réclame. Dans certains cas, la carence des paiements peut être punie.

Malgré la sévérité de ces dispositions, il y aura toujours des mères non mariées privées du soutien du père de l'enfant, soit parce qu'il est introuvable, soit parce qu'on ne peut vraiment rien obtenir de lui. Au moment de l'accouchement surtout, ceci peut être fatal à la mère et à l'enfant, car lorsque celui-ci vient au monde, sa mère ne trouvera peut-être pas d'autre issue que de s'en séparer, en le plaçant ou en l'abandonnant. Les statistiques de mortalité infantile montrent ce que vaut une pareille séparation de la mère et de son enfant nouveau-né.

Dans le cas où le père fait défaut, les institutions publiques interviennent pour s'occuper de la mère pendant les derniers mois de sa grossesse, et pour la mettre en mesure de garder son enfant les premiers mois après la naissance de celui-ci. Cet entretien est à la charge de la commune du domicile et dépend d'une organisation communale. On ne considère pas dans ce cas la mère comme étant à la charge de l'assistance publique, mais bien le père subsidiaire, soit donc l'homme qui est financièrement responsable.

L'origine paternelle d'un enfant conçu hors mariage est légalement différente, suivant qu'on lui a reconnu un « père » ou seulement un ou plusieurs « pères subsidiaires ». A l'égard de ces derniers, l'enfant ne peut élever que des prétentions d'ordre économique, en vue de son éducation jusqu'à l'âge de seize ans. Par contre, vis-à-vis de son père, il a exactement la même situation que vis-à-vis de sa mère, c'est-à-dire *celle d'un enfant légitime*. Il a droit à être entretenu, élevé et instruit par son père, par ceux qui ont des charges financières à son égard, et par sa mère, et doit être élevé selon la position sociale de son père, à moins que celle de sa mère ne soit supérieure. Les frais de son éducation sont fixés de façon à être, autant que possible, répartis entre les parents sur la base de leur situation économique. La totalité des dépenses peut être imposée à l'une des parties, si l'autre ne peut en assumer aucune. La pension de l'enfant est perçue d'après les mêmes dispositions que celle de la mère.

L'enfant reste auprès de sa mère, mais si elle ne peut prendre soin de lui ni l'élever convenablement, l'autorité compétente peut le remettre au père si c'est dans l'intérêt de l'enfant. Si ni l'un ni l'autre des parents n'est indiqué pour élever l'enfant chez lui, il est confié à d'autres personnes, tout comme l'enfant légitime et sous les mêmes conditions.

L'enfant dont les parents ne sont pas mariés a le droit de porter le *nom de famille* de sa mère, aussi bien que celui de son père: à ce point de vue-là il est plus favorisé que l'enfant légitime qui n'a de droit que sur le nom de son père. Il hérite de son père au même titre que les enfants légitimes, mais seulement s'il est né après le 1er janvier 1917. Si l'enfant meurt avant ses parents, son père et sa mère ont droit à son héritage.

Pour terminer, ajoutons que l'enfant illégitime a la nationalité de sa mère, et l'enfant légitime celle de son père.

Dagny Andersen, *Dr en droit.*

(Extrait de « *Norges Kvinder* » (*Les Femmes norvégiennes.*)
Traduit de l'allemand par L. D.

Carrières féminines

La préparation des jeunes filles aux études universitaires.

(Suite et fin.)[1]

Ajoutons encore, à titre d'indication générale, que, pour bien juger des cas particuliers, il faut avant tout s'élever contre l'opinion trop répandue qu'il suffit d'être intelligent pour faire des études. Un rang honorable à l'école n'est pas toujours un sûr garant d'aptitudes supérieures. De bons examens, même à l'Université, ne prouvent pas que l'on soit armé pour la vie, et vice versâ. L'étude des caractéristiques morales de l'individu, telles que l'initiative, l'énergie, le zèle, la persévérance, l'honnêteté, la confiance en soi, l'autocritique, est au moins aussi importante que celle de la forme ou de l'étendue de l'intelligence. Il va sans dire que la personnalité encore incomplètement développée d'une jeune fille de 12 à 15 ans ne laisse qu'imparfaitement deviner ces caractéristiques; mais c'est affaire aux parents et aux maîtres responsables de discerner, lorsqu'elles existent, ces qualités en germes, germes que l'éducation mènera jusqu'à complet épanouissement. En outre, il est capital de s'assurer que la jeune fille possède une santé assez robuste pour suffire aux efforts

[1] Voir le précédent numéro du *Mouvement.*

Les femmes et les livres

Mme Henriette Celarié

Quand on s'est penché quelque temps sur l'œuvre de Mme Celarié, on n'est pas surpris du tout d'apprendre qu'elle a passé son enfance dans une vaste demeure et dans un beau jardin. De l'air, de l'espace, la nature — elle a eu le bonheur de passer ses jeunes années dans cette athmosphère propice à l'épanouissement: pas un de ses livres qui ne s'en ressente. Et elle en a beaucoup écrit, et de genres très divers.

La quatrième de six filles. On croit voir toute cette jeunesse s'ébattre parmi les fleurs et les bosquets, et l'on jurerait que la quatrième précisément de la demi-douzaine a dû, très tôt, s'arrêter quelquefois au milieu d'une partie de jeux pour mieux entendre le merle s'égosiller, ivre du printemps qui naît, pour mieux voir la lune qui cisèle la fine pointe d'un arbre.

Pourtant, Mme Celarié n'est pas une rêveuse. Poète à ses heures, oui, mais surtout observatrice. Elle a commencé par de solides et brillantes études; cela ne fait jamais de mal. Peut-être songea-t-elle d'abord à une carrière différente de celle des lettres. Une longue maladie décida de son orientation, et bientôt chez les éditeurs Armand Colin, Hachette, Firmin Didot et d'autres, les volumes se succèdent.

Sans suite chronologique, on pourrait les grouper en cinq catégories — division évidemment tout arbitraire: le roman essentiellement romanesque, le roman exotique, les voyages, les livres suscités par la guerre et les études littéraires.

Relevons dès ici un trait frappant dans cette œuvre qui ne compte pas moins d'une vingtaine d'ouvrages: c'est une intense curiosité de la psychologie des races, du folklore, des coutumes et aussi des paysages, de l'art et de l'histoire des contrées où passe et s'attarde cette grande voyageuse. Reste-t-elle en Europe, elle rapportera d'Allemagne une étude de la vie privée, vécue là-bas, par une institutrice française: *Au pair.* Visite-t-elle l'Espagne, c'est *Petite Novia* qui en demeure comme un parfum tenace; ou bien la Sicile l'attire ,et nous avons *La bague antique.* Mais les bornes de notre continent sont trop proches pour l'écrivain avide de voir. D'ailleurs sa vie privée favorise cette ardeur: elle habitera cinq ans le Maroc. Et voilà que naissent, un à un, ses livres certainement les plus lus, les plus admirés, ceux que seule pouvait écrire une femme admise dans le secret des intérieurs musulmans: *La vie mystérieuse des harems; Amours marocaines,* et puis le tout dernier et très attachant recueil de nouvelles, qui découvrent un coin de l'âme farouche de l'Islam observée de tout près par une Occidentale: *Du sang et de l'amour au harem,* avec préface du maréchal Pétain.

Passons maintenant aux romans tout purs: *Monique la romanesque; Mes cousines; Gilberte ma sœur; Ma Vignole; Quelle singulière histoire; Etrange aventure.* (Ici encore, nous

intensifs renouvelés tout au long des études, de l'école à l'Université. Aura-t-elle les nerfs assez solides pour rester maîtresse d'elle-même pendant ses examens, et plus tard dans l'exercice de sa profession? Sur la totalité des jeunes filles admises dans nos gymnases suisses, le 50 % en moyenne arrive jusqu'à la maturité. Des raisons de santé sont, dans la plupart des cas, la cause de l'insuccès. Une vie hygiénique, une alimentation rationnelle, un sommeil réparateur et un exercice physique suffisant (sans surmenage sportif) sont des conditions indispensables de réussite.

Il ne faut pas oublier, au surplus, que, si les jeunes filles trouvent aujourd'hui dans les professions libérales moins de facilités que les jeunes gens, elles ont, par contre, des débouchés naturels dans des professions qui sont éminemment du ressort de la femme. Par exemple, si un jeune homme manifeste un intérêt prononcé pour les malades, il sera tout naturellement amené à étudier la médecine; mais une jeune fille pourra aussi bien se faire garde-malade, et cette dernière profession sera, pour beaucoup, mieux adaptée à leur nature. Une jeune fille attirée par les questions sociales a d'autres ressources que les études juridiques, bien que celles-ci ouvrent aussi la voie à une activité sociale; une autre, ayant goût aux travaux pratiques de laboratoires, peut devenir laborantine, ou technicienne dentiste, etc., sans avoir besoin d'étudier les sciences naturelles. On pourrait facilement multiplier les exemples. Ils tendent à démontrer qu'une jeune fille peut trouver dans des professions auxiliaires des débouchés et des satisfactions, alors qu'un jeune homme doué de façon analogue trouve logiquement sa voie dans les études universitaires. C'est pourquoi, plus encore que pour les jeunes garçons, on se doit d'étudier soigneusement toute les possibilités avant de pousser une jeune fille vers les études universitaires.

Quelques mots encore, pour conclure, sur la situation de la femme comme étudiante et dans l'exercice d'une profession libérale. Des parents, qui ne sont pas suffisamment au courant de la vie universitaire, craignent souvent que la jeune fille, du fait de ses études, soit placée dans une situation un peu exceptionnelle et en quelque sorte anormale. Ces craintes sont aujourd'hui dénuées de tout fondement. Les femmes font des études universitaires en Suisse depuis 1864. Aujourd'hui l'étudiante est une personnalité à l'Université. Ses professeurs et ses condisciples la jugent sur son travail et ses qualités propres. Les relations de camaraderie qui s'établissent entre étudiantes et étudiants offrent pour les deux parties des avantages incontestables et entretiennent une heureuse émulation.

Aussi longtemps qu'elle est à l'Université, l'étudiante est sur un pied d'égalité avec ses condisciples, elle peut exercer librement ses facultés; mais dès qu'elle a terminé ses études, elle reconnaît bientôt que, comme femme, bien des activités lui sont interdites. La loi et l'habitude lui ferment plus d'une porte. Son accession aux postes supérieurs rencontre encore une opposition de principe. Malgré cela, un grand nombre de femmes universitaires occupent aujourd'hui des situations enviables, qui leur donnent toute satisfaction. Ceci est tout particulièrement vrai de celles qui exercent leur profession d'une manière indépendante (médecins, avocates, pharmaciennes, etc.); mais vrai aussi de celles qui travaillent pour le compte d'autrui. [1]

Cependant, la femme ne peut espérer accéder aux emplois de premier plan que si elle offre sur ses concurrents masculins une supériorité marquée. Et lorsque son travail se révèle insuffisant, la réprobation qu'elle encourt dépasse sa personnalité et s'étend à toutes les femmes en général. Un double devoir incombe donc à la femme universitaire: veiller d'abord à son avenir personnel, et maintenir indemne de toute atteinte le prestige du travail féminin dans les professions libérales. Cette double obligation fait comprendre mieux encore l'intérêt vital qu'il y a à ne diriger sur les études universitaires que les jeunes filles qui en sont vraiment capables. De même qu'un fils qui s'avère un sujet brillant est l'objet de la sollicitude paternelle, une jeune fille qui donne les mêmes espoirs devrait trouver auprès de son père, surtout s'il occupe une place en vue dans les affaires, un soutien effectif et un guide agissant. [2]

(Communiqué par l'Association suisse de Femmes universitaires.)

[1] Les femmes universitaires de Suisse sont groupées sous le nom d'*Association suisse de Femmes universitaires.* Cette Association a, dans la plupart des villes universitaires, des sections qui admettent les étudiantes à titre de membres associés.

[2] Indiquons, en terminant, un livre qui se rapporte principalement aux écoles de Zurich, mais qui contient cependant des renseignements d'un intérêt si général, qu'on peut en recommander chaudement la lecture à tous les parents des élèves des écoles secondaires: *Die Schulen Zürichs, eine Orientierung für Eltern und Schulfreunde,* par le Dr. Wilh. Wyss, directeur des écoles supérieures de Zurich. Les pages 88 à 150 traitent des écoles secondaires; c'est pourquoi nous recommandons tout particulièrement la lecture des pages 88 à 98, 118 à 133, 135 à 150, en rapport direct avec ce qui fait le sujet de ce guide.

Cliché Mouvement Féministe

Mme Henriette CELARIÉ

auteur et romancier, qui vient de faire une série de conférences en Suisse sous les auspices des Lycéum-Clubs

n'avons pas suivi l'ordre où ils ont paru.) Attirée par les intrigues, les passions de milieux que, sans doute, nous ne connaîtrons jamais, et par cette singulière excitation au voyage avec un cicerone parfait, nous avouons n'avoir eu guère de temps pour lire à tête reposée les ouvrages d'imagination, mais en les parcourant, nous ne pouvions qu'y retrouver les qualités de l'auteur et la vie qu'elle sait infuser à ses personnages.

Les livres de guerre!... Comment ne pas comprendre la douleur indignée d'une Française, qui éclate, qui s'exprime par la plume parce qu'elle est écrivain? Et c'est une série dramatique: *Quand Ils étaient à St-Quentin; Le martyre de Lille,* qui obtint le Grand prix de la Ligue du souvenir; *Au delà du Rhin; Sous les obus; En esclavage* — ce dernier couronné par l'Académie française.

Les volumes de collection Hachette, dûs aux voyages de Mme Celarié: *Un mois en Corse; Un mois en Algérie et en Tunisie; Un mois au Maroc;* et le récent *Paradis sur terre,* qui quitte la Méditerrannée pour les sites enchanteurs de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, devraient faire partie de toute expéditions dans ces pays, qu'ils aideraient à mieux connaître et apprendraient à mieux aimer.

Nous avons laissé pour la fin deux ouvrages que, malgré ce qu'on sait sur la déliceuse épistolaire, la femme de cœur autant que d'esprit que fut Mme de Sévigné, et sur l'éternel malade, le génial ermite de Ferney, on aurait le plus grand tort de ne pas lire, car ce serait se priver d'une jouissance délicate. Vraiment, point n'était besoin d'excuses dans les avant-